Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260428-2026_24-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°04
SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 14 avril deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alexis MENARD, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël, M. LEGOFF Jean-Charles, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme JAN Natacha, Mme DURAND Justine, Mme HENRY Mégane, M. LEBRET Jean-Michel, M. DANIEL Jean-Michel.

Membres excusés : Mme LANOË Myriam pouvoir à Mme RONDEL Emmanuelle, Mme CORDON Catherine pouvoir à M. LEBRET Jean-Michel.

Secrétaire de Séance : Véronique JOUAN

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre de votants : 15

OBJET : Proposition d'une liste de membres pour siéger en CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

N°24/2026

A l'issue des dernières élections municipales, un nouveau Conseil municipal vient de prendre ses fonctions.
Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission
- dans les communes de moins de 2000 habitants : de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260428-2026_24-DE

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).
La désignation des commissaires doit être effectué par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune soit au plus tard le 20 mai 2026. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil municipal.
Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts directs (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :
- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :
- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms suivants :
- Monsieur CHANTOISEL Fabien
- Madame RONDEL Emmanuelle
- Monsieur MEHOUAS Gwenaël
- Monsieur LEGOFF Jean-Charles
- Monsieur EVEN Didier
- Madame JOUAN Véronique
- Monsieur LETACONNOUX Sylvain
- Madame JAN Natacha
- Madame LANOË Myriam
- Madame DURAND Justine
- Madame HENRY Mégane
- Monsieur LEBRET Jean-Michel
- Madame CORDON Catherine
- Monsieur DANIEL Jean-Michel
- Monsieur CARFANTAN Frédéric
- Monsieur CARFANTAN Alain
- Monsieur CARFANTAN Alexis
- Madame FRIBOULET Monique
- Madame BOURDEL Adeline
- Madame JOLY Solène
- Monsieur ROBILLARD René
- Madame RAULT Raymonde
- Monsieur CORDON Jean-Luc
- Monsieur BOURDONNAIS Claude

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260428-2026_24-DE

Par envoi à la Préfecture le 28 avril 2026
Par publication le 28 avril 2026

Le Maire,
Alexis MENARD

